



CR/AC/mai-19

Monsieur Christian REY  
Maire de Diémoz

à

A l'attention de Madame la Commissaire

9 mai 2019

Madame,

Suite au permis de construire n° 038 144 18 20015 portant sur la construction d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « le Fayet » à Diémoz, je vous prie de trouver ci-dessous l'avis de la Commune.

Tout d'abord, nous émettons des observations/prescriptions dont nous vous demandons de bien vouloir tenir compte, à savoir :

- Le réseau d'alimentation et de distribution d'électricité relié au transformateur devra être réalisé en souterrain.
- Aucuns panneaux ne devront être visibles depuis « l'avenue des Bruyères », respectant ainsi la qualité paysagère de ce secteur, la haie devra être maintenue et entretenue dans le temps.
- Le porteur du projet devra tenir compte des directives concernant l'ancien centre d'enfouissement des déchets et veiller que les dispositifs mis en place lors de la fermeture de celui-ci soient préservés (écoulement d'eau, torchère ...). Un accès devra être laissé afin que le pompage des lixiviats soit réalisable.

De ce fait, la Commune de Diémoz émet **un avis favorable** à ce projet.

Veuillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Le Maire,

Christian REY.



Confirme les termes  
du contrat initial  
du 8 février 2019,  
fait en dernier.

Mes en main propres  
le 10 mai 2019,